



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4908

Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon / Centre d'Histoire de la résistance et de la Déportation et la société les Films de découverte pour la réalisation d'une oeuvre documentaire "Les heures vert de gris"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4908 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE LYON / CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION ET LA SOCIETE LES FILMS DE DECOUVERTE POUR LA REALISATION D'UNE OEUVRE DOCUMENTAIRE "LES HEURES VERT DE GRIS" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La société Les films de la découverte produisent ou coproduisent régulièrement des programmes thématiques autour du patrimoine et de la mémoire.

Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD), spécialisé dans la période de la seconde guerre mondiale, et dépositaire d'un fonds documentaire important sur le sujet, a été sollicité par la société pour intervenir en tant que coproducteur associé, dans la réalisation d'un documentaire de création intitulé « Les heures vert de gris », illustrant les principaux aspects de la collaboration économique pendant l'occupation, sujet encore peu développé. Ce sujet est d'autant plus intéressant pour le CHRD qu'il entre en résonance avec diverses expositions récentes sur la vie quotidienne pendant la seconde guerre mondiale.

Cette coproduction permettra à la Ville de Lyon / CHRD de disposer d'un droit de regard sur cette œuvre audiovisuelle, d'en être copropriétaire et de percevoir des recettes sur ces ventes.

Le budget prévisionnel du documentaire s'élève à 70 796 euros.

Les apports de la société Les films de la découverte correspondent à la recherche de financements auprès des diffuseurs et du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), au contrat d'auteur signé avec l'auteur-Réalisateur le 22 janvier 2019, à la production exécutive de l'œuvre multimédia et au personnel correspondant et à un apport à titre personnel à hauteur de 18 796 euros HT.

L'apport de la Ville de Lyon / CHRD consiste en la mise à disposition d'un agent pour effectuer les recherches dans les fonds et proposer une sélection documentaire (5 jours de travail estimés, soit 1 500 euros) et la mise à disposition gratuite d'images d'archives du CHRD (environ soit 4 500 euros) en vue de leur utilisation dans l'œuvre, soit 6 000 euros d'apport en industrie.

Les recettes issues de la vente du documentaire seront partagées comme suit :

- pour Les films de la Découverte 92 % ;
- pour la Ville de Lyon / CHRD 8 %.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette coproduction.

Vu ladite convention de coproduction ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon / CHRD et la société Les films de la découverte pour la réalisation du film documentaire « Les heures vert de gris », est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites sur le programme COLLECCH ligne de crédit 45203.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER